

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THENIOUX

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thénieux, sous la présidence de M PIETU Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de Convocation du Conseil Municipal :

Présents : M PIETU – Mme PIETU D –M SOBLAHOVSKY A –Mme ANTONI M-C – M DEZELU Y – Mme BLANCHARD S – GAUTRAT G – M CHESNEAU M.

Absents : M HAELEWYN C – M PETIT E –M LEFEVRE A – M LOUAT B.

Absents et excusés : Mme COILLARD qui a donné pouvoir à Mme PIETU D, M BLANCHET qui a donné pouvoir à M SOBLAHOVSKY.

M SOBLAHOVSKY A a été nommé secrétaire

**DELIBERATION 7/2018 -COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal et considérant qu'aucune observation n'a été formulée, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION 8/2018 -COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE**

M PIETU Maire quitte la séance.

Après présentation du Compte Administratif 2017 par Mme PIETU élue présidente de séance, le Conseil Municipal adopte à 9 voix pour et 1 abstention,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	40759,51	31 752,33	0,00	31 752,33	40 759,51
Opérations de l'exercice	379 303,95	402 728,15	67 421,65	44 291,05	405443,02	475 177,34
TOTAUX	379 303,95	443 487,66	99 173,98	44 291,05	455 614,82	496 374,33
Résultat de clôture	0,00	64 183,71	54 882,93	0,00	0,00	9 300,78
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	379 303,95	443487,66	99 173,98	44 291,05	497 123,52	518 320,51
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	64 183,71	54 882,93	0,00	0,00	9 300,78

## **DELIBERATION 9/2018 -BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :**

Monsieur le maire rappelle les résultats du <b>compte administratif :</b>		<b>2017</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Solde d'exécution reporté : (+ ou -)	-31 752,33
	Recettes réalisées :	44 291,05
	Dépenses réalisées :	67 421,65
	<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 54 882,93</b>
	Provisions non employées	0,00
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	<b>Besoin de financement :</b>	<b>-54 882 ,93</b>
	Excédent de financement :	
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Résultat de l'exercice :	23 424,20
	Résultat antérieur reporté :	40 759,51
	<b>Résultat à affecter ou à reporter :</b>	<b>64 183,71</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

-Déficit de fonctionnement reporté :

-Affectation en réserves : 54 882,93  
(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement : 9 300,78

(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

## **DELIBERATION 10/2018- TABLEAU D' AMORTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET UNIQUE 2018 COMMUNE.**

Compte à amortir	Valeur	Départ	Amortissements antérieurs	Reste à amortir	Durée	Amortissements 2018
<b>21532 Réseau</b>	12749,27	2011	2 549,87	8 605,74	40 ans	318,73
<b>Somme à inscrire au compte 281532</b>						<b>318,73</b>
<b>2041582</b>	1174,86	2012	391,60	783,26	15	78,32

<b>Eclairage Public</b>	587,19	2013	195,45	391,44	ans	39,15
	1695,01	2014	452,00	1 243,01		113,00
	587,19	2015	117,45	469,74		39,15
	587,19	2016	78,30	469,74		39,15
	587,19	2017	0	548,04		39,15
<b>Somme à inscrire au compte 28041582</b>						<b>347,92</b>
<b>2041511 Fonds de participation</b>	2000,00	2015	800	800,00	5 ans	400,00
<b>Somme à inscrire au compte 28041511</b>						<b>400,00</b>
<b>Totaux compte 6811</b>						<b>1066,65</b>

**DELIBERATION 11/2018 -VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les 3 taxes directes locales pour 2018:

	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
- Taxe d'habitation :	12,77 %	12,77 %
- Taxe Foncière bâtie :	15,31 %	15,31 %
- Taxe Foncière non bâtie	26,56 %	26,56 %

**DELIBERATION 12/2018 -BUDGET UNIQUE COMMUNE 2018:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Unique 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :	400 907,78 €
Section d'investissement :	113 849,58 €

Ce budget est voté en fonctionnement et en investissement au niveau du chapitre

**DELIBERATION 13/2018 -COMPTE DE GESTION 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT:**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal et considérant qu'aucune observation n'a été formulée, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION 14/2018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT :**

M PIETU Paul quitte la séance.

Après présentation du Compte Administratif 2017 de l'assainissement, par Mme PIETU Delphine Adjointe, élue présidente de la séance, le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour le Compte Administratif 2017 assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 494,04		0,00	10 944,75	0,00	6 450,71
Opérations de l'exercice	37 915,30	42 288,42	10 899,72	17 750,94	48815,02	60039,36
TOTAUX	42 409,34	42 288,42	10 758,86	28 695,69	48815,02	66490,07
Résultat de clôture	120,92		17 795,97		0,00	17 675,05
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	42 409,34	42 288,42	10899,72	28 695,69	48 815,02	53 374,54
RESULTATS DEFINITIFS	120,92	0,00	0,00	17 795,97	0,00	17 675,05

### **DELIBERATION 15/2018-ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017:**

Monsieur le maire rappelle les résultats du **compte administratif** :

		<b>2017</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Solde d'exécution reporté : (+ ou -)	10944,75
	Recettes réalisées :	17 750 ,94
	Dépenses réalisées :	10 899,72
	<b>Solde d'exécution</b>	<b>17 795,97</b>
	Provisions non employées	0,00
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	<b>Besoin de financement :</b>	<b>0</b>
	Excédent de financement :	17 795,97
	<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Résultat de l'exercice : DEFICIT
Résultat antérieur reporté :		
<b>Résultat à affecter :</b>		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la manière

suivante :

-Déficit de fonctionnement reporté :

-Affectation en réserves :   
(titre de recette au compte 1068)

-Report à nouveau en fonctionnement :   
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

**DELIBERATION 16/2018 -SERVICE ASSAINISSEMENT TABLEAU 'AMORTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET UNIQUE 2018:**

	Montant Initial	départ amortissement	Amortissements antérieurs	Reste à amortir	Durée	Amortissements 2018
subvention 99 Travaux	61 707,55	2002	32 910,72	29 796,83	30 ans	2056,92
subvention 2000 schéma directeur	12 029,64	2001	6816,83	5 212,81	30 ans	400,99
subvention 2001 Travaux	23 175,80	2007	8497,82	14 677,98	30 ans	772,52
subvention 2002 Travaux	42 143,27	2007	15 452,58	26 690,69	30 ans	1404,78
subvention 2003 Travaux	51 453,00	2007	18 866,10	32 586,90	30 ans	1715,10
subvention 2004 travaux	481,00	2007	176.33	304,67	30 ans	16,03
subvention 2005 travaux	1588,00	2007	582.23	1005,77	30 ans	52,93
subvention 2006	21 114,00	2007	7741,80	13 372,20	30 ans	703,80
<b>Total comptes 777 et 1391</b>						<b>7123,07</b>

	Valeur	Date acquisition	Amortissements antérieurs	Reste à Amortir	Durée	Amortissements 2018
213 Station	242 892,99	31/12/2004	73 542,32	173 398,78	60 ans	4048,11
213 Installation bache à Boues	6231,16	02/08/2010	519.25	5815,76	60 ans	103,85
<b>Somme à Inscrire au compte 2813</b>						<b>4 151,96</b>

2158 Réseaux	703 744,37	31/12/2004	180 795,79	523 148,58	60 ans	11 729,08
2158 Raccordement réseau	980,72	26/07/2007	130,72	768,30	60 ans	16,34
2158 extension réseau	112 793,72	26/07/2007	11 706,01	94 996,62	60 ans	1403,73
2158 curage réseau EU	2683,34	26/07/2007	313,04	2459,74	60 ans	44,72
2158 Extension réseau	13 065,91	04/05/2007	1306,56	11 759,35	60 ans	217,76
2158 Travaux regard EU	334,88	29/10/2008	33,48	301,40	60 ans	5,58
2158 Ingénierie extension réseau	10 906,62	21/04/2008	1090,62	9816,00	60 ans	181,77
<b>Somme à inscrire au compte 28158</b>						<b>13 598,98</b>
<b>Totaux compte 6811</b>						<b>17 750,94</b>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les tableaux d'amortissement suivants au Budget 2018 assainissement :

**DELIBERATION 17/2018-BUDGET UNIQUE SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Unique 2018 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section d'exploitation : 40 323,07 €  
Section d'investissement : 35 546,91€

Ce budget est voté en fonctionnement et en investissement au niveau du chapitre.

**DELIBERATION 18/2018 -TARIF LOCATION DES SALLES : FOYER RURAL ET PLAGES :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de locations des Salles municipales (foyer rural et plage) pour 2018 suivant le tableau ci-annexé. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**DELIBERATION 19/2018 -LOYER LOGEMENT MAIRIE :**

Compte-tenu de la valeur moyenne de l'indice du coût de la construction :

125,33 : indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016  
126,46 : indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

Selon les clauses du contrat de location, le conseil municipal décide que le loyer du logement de la Mairie sera porté à :

297,16 € x 125,26/126,46 = 299,83 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018

Délibération prise à l'unanimité

## **DELIBERATION 20/2018 -LOYER LOGEMENT ECOLE :**

Compte-tenu de la valeur moyenne de l'indice du coût de la construction :

125,33 : indice de référence des loyers au 3ème trimestre 2016

126,46 : indice de référence des loyers au 3ème trimestre 2017

Selon la nouvelle clause, fixée par délibération du six avril deux mille dix le

République Française  
Département du Cher

conseil municipal décide que le loyer du logement de l'école sera  
porté à :

$247,50 \text{ €} \times 126,46 / 125,33 = 249,73 \text{ €}$  à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018

## **DELIBERATION 21/2018- REDEVANCE FRANCE TELECOM 2018 :**

En application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France Telecom au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 39,28 € le km linéaire pour le réseau souterrain

- 52,38 € le km linéaire pour le réseau aérien

- 26,19 € le m<sup>2</sup> au sol pour les autres installations

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la commune :

### **a) artères de télécommunications :**

sous-sol : 22,384 km X 39.28 € soit 879,24 €

artère aérienne : 14,77 km X 52,38 € soit 773,65 €

### **b) emprise au sol :**

cabine : 0 m<sup>2</sup>

Le montant de la redevance France Telecom pour 2017 s'élève à 1652,89 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision.

## **DELIBERATION 22/2018 - RAPPORT SPINETTA : NON AU DÉMANTELEMENT DU RÉSEAUX FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN .**

Le 15 février dernier, Jean-Cyril SPINETTA, ancien PDG d'air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et au Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre – Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris – Châteaudun –Vendôme, Tours, Chartres – Courtalain, Tours – Chinon, Tours-Loches, Salbris - Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seules les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre Région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique ; c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

Le Conseil Municipal de Thénioux :

Dénonce sans réserve les propositions du rapport SPINETTA d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;

Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;

Demande au gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser

Vu et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Fait à Thénioux, le 12/04/2018

Le Maire,



Paul PIETU